



CONTRAT DE VILLE
Bar-le-Duc
Sud Meuse



CAP 2020 !

Info-lettre



> mai 2016

Le 16 juillet 2015, votre Communauté d'Agglomération a signé un contrat de ville avec l'Etat, la Ville de Bar-le-Duc, le Département, la Région et bien d'autres partenaires. Pour quoi faire ? Pour s'engager à collaborer sur des projets, en prêtant une attention particulière au quartier le plus peuplé de l'Agglomération : la Côte Sainte-Catherine. La "politique de la ville", ce sont toutes les actions concrètes qui vont ressortir de ce contrat. C'est ce dont nous vous parlerons régulièrement dans ce journal.



Ce journal est unique, car il est rédigé avec la participation de représentants de la Communauté d'Agglomération, de l'Etat, de la Ville de Bar-le-Duc et ... de vous, citoyens. Et oui ! Les habitants du quartier, membres du conseil citoyen, sont invités au "comité de rédaction". Des brèves, des actualités, un agenda et bien d'autres informations, tel est le contenu du journal Cap 2020 ! Avec un effort permanent : être concret et attentif à ce qui compte pour vous, dans votre vie de tous les jours.

Bonne lecture !

Danielle BOUVIER

*Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse
Chargée de l'action sociale et de la politique de la ville*

éditorial

Le plan d'action 2016 du contrat de ville est validé !

Grâce à ce plan, 6 associations et 2 organismes publics vont intervenir auprès de vous au quotidien, avec un soutien financier de l'Etat. Si ce coup de pouce financier existe, c'est parce que votre Communauté d'Agglomération a élaboré un contrat de ville ! Ces crédits viennent en plus des financements "courants".

Qui sont les professionnels chargés d'intervenir auprès des habitants dans le cadre du contrat de ville en 2016 ?

Vous les connaissez sans doute : les centres socioculturels de Bar-le-Duc, la Ligue de l'Enseignement de la Meuse, l'AMP, le CIDFF de la Meuse, l'ANPAA Lorraine, l'AMATraMi, la Maison de l'Emploi de la Meuse et le CIAS. Ce sont des maillons essentiels de la politique de la ville.

Des exemples !

Dès cet été, vous verrez apparaître à la Côte un graffiti réalisé par des jeunes encadrés par l'AMP.

Cette belle initiative se fera avec la

collaboration du CIAS (dispositif "Cod'jeunes") et avec la participation des jeunes du centre socioculturel, qui profiteront de cette occasion pour venir jouer les reporters. Tout cela avec l'accord de la Ville de Bar-le-Duc et de l'OPH. C'est ça le partenariat !

Mais ce n'est pas tout : le contrat de ville, c'est également un programme événementiel qui vous est proposé. Et pas uniquement à la Côte Sainte-Catherine : dans toute l'Agglomération. Consultez la rubrique Agenda en dernière page !

Vos élus et les professionnels du territoire s'informent et se forment sur des thèmes d'actualité.

Dès le mois de juin, le contrat de ville prévoit un cycle de formation sur la prévention des violences faites aux femmes. Objectif : donner des repères et des outils pour agir aux maires, adjoints, éducateurs, travailleurs sociaux... qui participent au CISPD.

Peu après, c'est une rencontre d'information et d'échange sur la prévention de la radicalisation qui sera proposée aux acteurs du CISPD.

Pour mieux combattre, il faut comprendre : c'est tout le sens de cette rencontre.

en bref !

Le conseil citoyen,

ce sont des habitants et des professionnels de la Côte Sainte Catherine, volontaires et/ou tirés au sort pour participer à la dynamique du contrat de ville : suivre les projets, participer à des temps de travail collectifs, faire des propositions...

La composition du conseil citoyen est fixée par arrêté préfectoral et son animation est confiée au centre socioculturel du quartier. Qu'en disent les conseillers citoyens ?

« Faire évoluer le quartier, changer les regards, dépasser les critiques et les préjugés, s'investir pour faire bouger les choses. Cela commence à prendre forme avec un noyau de personnes sympathiques ! ».

Des mots qui ont une forte résonance dans le contexte actuel.

CONTACT : Centre socioculturel
Côte Sainte-Catherine
03.29.79.20.56





l'actu

Des impôts en moins pour la Côte Sainte-Catherine !

La politique de la ville accorde des avantages fiscaux à certains quartiers comme la Côte Sainte-Catherine... à condition d'avoir un contrat de ville !

En signant le contrat de ville Cap 2020 avec l'Etat, la Communauté d'Agglomération a déclenché automatiquement des réductions d'impôts, non seulement pour les habitants du quartier prioritaire, mais également pour certaines de ses entreprises et pour le bailleur social (l'OPH).

POUR LES HABITANTS

Les avantages fiscaux visent les ménages qui veulent faire construire et devenir propriétaires de leur logement. C'est le système dit de "l'accession sociale à la propriété". Autrement dit, les personnes qui déposent une demande de permis de construire dans le quartier et dans une bande de 300 mètres alentour (sans considération des limites communales, c'est-à-dire jusqu'à Behonne) bénéficient d'une TVA à taux réduit (5,5% au lieu de 20%).

POUR LES ENTREPRENEURS

Le contrat de ville crée une exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour favoriser certaines catégories d'entreprises.

Cet avantage est réservé aux très petites entreprises du quartier qui exercent une activité commerciale (moins de 10 salariés et un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan de 2 millions d'euros maximum).

De plus, chaque année, les chefs d'entreprise de la Côte

peuvent participer à un concours national intitulé "Talents des cités", qui récompense les meilleurs entrepreneurs.

POUR LE BAILLEUR SOCIAL

Les bailleurs sociaux comme l'OPH de la Meuse ont droit à une réduction de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour leur parc de logements situé dans le quartier.

En contrepartie, l'OPH doit prendre des mesures pour améliorer la qualité de vie de ses locataires. Par exemple, renforcer l'entretien des parties communes et des abords d'immeuble, réparer plus rapidement les dégâts causés par des actes de vandalisme, communiquer davantage avec ses locataires etc.

Un plan sur 3 ans est en cours d'élaboration par votre bailleur. Il viendra compléter les opérations qui sont déjà en cours ou programmées (réhabilitations boulevard des Flandres, allée des Vosges et rue de Lorraine, démolitions...).

Pour savoir si une adresse ou un bâtiment fait bien partie du périmètre réglementaire du quartier :

**Direction Départementale des Finances Publiques
de la Meuse**

17 rue du Général de Gaulle

55000 BAR-LE-DUC cedex

03.29.45.70.00 / ddfip@dgfip.finances.gouv.fr

utile !

Vos enfants ont du talent !

Une vidéo est en cours de réalisation avec les élèves qui participent au Projet de Réussite Educative (PRE). Le PRE est un ensemble d'activités offertes à des enfants résidant ou scolarisés à la Côte Sainte-Catherine. C'est le "bras éducatif" du contrat de ville. Les groupes d'élèves participant au PRE sont constitués par les professionnels qui les connaissent : enseignants, éducateurs et animateurs des associations du quartier, en liaison avec le CIAS et le Département.



Au mois d'avril, tous ceux qui ont une carte d'adhérent au PRE ont pu participer à un concours sur le thème "**ce que j'aime le plus à la Côte Sainte-Catherine, c'est ...**". Dessins, textes, créations plastiques, les jeunes artistes ont rivalisé d'imagination pour remporter l'un des nombreux lots.

Et les caméras de l'association meusienne APTM vidéo étaient présentes ! Grâce à son professionnalisme, les jeunes protagonistes seront présentés sous leur meilleur jour.

Le film sera disponible dès cet été.

à suivre !

Cela veut dire ?

AMP : Association Meusienne de Prévention
CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
ANPAA Lorraine : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie
L'AMATraMi : Association Meusienne d'Accueil des Travailleurs Migrants
CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale
OPH : Office Public de l'Habitat
CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

AGENDA



L'Elixir marche en couleurs !

SAMEDI 4 JUIN 2016 À PARTIR DE 13H30 AU PARC MUNICIPAL DE LIGNY-EN-BARROIS

Un événement original, gratuit et ouvert à tou(te)s. Animation et convivialité assurées. Jeux, musique, théâtre, cocktails sans alcool. Venez nombreux ! Avec la participation des centres socioculturels de Bar-le-Duc.

Contact : ANPAA Lorraine 03.29.79.01.70

Rire attitude

SAMEDI 25 JUIN 2016 À PARTIR DE 13H30 AU PARC MUNICIPAL DE BAR-LE-DUC

3 semaines à peine et re-belote ! Dans le même esprit, un événement original, gratuit et ouvert à tou(te)s. Dans la Ville-Préfecture cette fois. Animation et convivialité toujours assurées. Venez nombreux !

Contact : ANPAA Lorraine 03.29.79.01.70

INFO-LETTRE MAI 2016

RÉDACTION : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION / Jean Ayi + Ghislaine Burkarth - MISE EN PAGE : Atelier Corinne François

CONTACT : Service Politique de la Ville
Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse
4, boulevard des Ardennes - Espace Sainte Catherine
Tél : 03.29.79.90.85 politiquedelaville@meusegrandsud.fr
www.barleduc.fr - www.meusegrandsud.fr

Focus sur ...

Le Service Politique de la Ville et Coordination Territoriale

Méconnu du grand public, ce service de la Communauté d'Agglomération est chargé de la "maîtrise d'œuvre" ou "ingénierie" du contrat de ville. En effet, ce service fait en quelque sorte le travail d'un ingénieur : il étudie tous les aspects des projets (techniques, financiers, sociaux) et coordonne les travaux de plusieurs catégories d'acteurs (associations, services des collectivités territoriales et de l'Etat, élus, habitants).

Ses missions peuvent se résumer en 3 mots : observer, coordonner, développer.

Observer : c'est apprendre à connaître le territoire (l'Agglomération) et ses habitants, en s'intéressant à la fois à ce que disent les chiffres (statistiques) et à ce que disent les gens (entretiens, médiations, enquêtes auprès de la population).

Coordonner : le service est en contact avec des habitants, des élus, des professionnels d'autres services. Coordonner, c'est informer les uns sur ce que font les autres, proposer des temps de travail communs pour mieux communiquer et mieux se comprendre...

Développer : c'est faire émerger de nouvelles actions en recherchant des moyens humains (des professionnels disponibles et compétents) et financiers.

L'équipe est composée de 4 personnes : un chef de projet, responsable du service, une secrétaire, un coordonnateur "prévention de la délinquance" et un médiateur social.



une équipe...

De gauche à droite : Jean AYI, chef de projet responsable du service ; Ghislaine BURKARTH, secrétaire ; Faouzi AZOUZ, coordonnateur « prévention de la délinquance » ; Sandie SUDRE, médiateur social